

MARSEILLE : Ouverture à la concurrence des TER, la réaction de Renaud MUSELIER

Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président de Régions de France : « La Région Sud, première Région à ouvrir à la concurrence 30% de son offre TER ».



En 2017, la Région lançait un Appel à Manifestation d'Intérêt sur l'ouverture à la concurrence, auxquels 10 entreprises nationales et européennes avaient répondu. Forte de ce succès, en février 2019, la Région Sud était la première Région française à lancer l'avis européen de pré-information, première étape de la procédure d'ouverture à la concurrence

des services publics TER en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Aujourd'hui, avec le lancement officiel de l'appel d'offres pour la ligne interurbaine Marseille-Toulon-Nice et les services azuréens y compris la liaison Nice-Tende, la Région ouvre la voie de la concurrence en France. L'objectif : améliorer le service rendu aux usagers et payer le juste prix pour ce service.

« Dès notre élection en 2015, avec Christian ESTROSI, nous avons fait le constat d'une situation désastreuse des transports voyageurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est pourquoi, au-delà de notre bras de fer avec la SNCF pour obtenir plus de transparence sur les coûts et une amélioration nette de la qualité de service, nous avons souhaité nous engager au plus tôt dans l'ouverture à la concurrence des TER. Cette concurrence sera profitable à tous : aux usagers qui bénéficieront d'un service de meilleure qualité, et à la Région qui pourra exiger une facture détaillée et une baisse des coûts.

Au-delà de ça, l'amélioration de la qualité de service permettra de faire du train une alternative crédible à la voiture individuelle sur les relations entre les principales métropoles de la région et autour de Nice, au bénéfice des transports du quotidien. C'est une des conditions pour parvenir à la neutralité carbone en 2050 que nous avons inscrite dans notre Plan Climat régional, « une COP d'avance » » a déclaré **Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président de Régions de France.**

Les entreprises intéressées ont jusqu'au 31 mars pour remettre leur dossier de candidature sur les deux appels d'offres.

Le lot Inter-métropoles Marseille – Toulon – Nice représente 10 % de l'offre TER régionale. Le contrat de concession, d'une durée de 10 ans, est estimé à 870 millions d'euros. Il portera principalement sur l'exploitation de la ligne ; sur la construction d'un centre de maintenance sur le site de Nice Ville et sur la fourniture de matériels roulants neufs. Ce lot

sera attribué à l'été 2021 pour un début d'exploitation à l'été 2025.

Le lot Azur concerne les lignes Les Arcs-Draguignan – Nice – Vintimille / Grasse – Cannes / Nice – Breil – Tende et représente 23% de l'offre TER régionale. Le contrat de concession, d'une durée de 10 ans, est estimé à 1,5 milliard d'euros. Il portera principalement sur l'exploitation des lignes pré-citées ; sur la construction d'un centre de maintenance sur le site de Nice Saint Roch et sur l'exploitation du centre de maintenance de Cannes – La Bocca. Ce lot sera attribué à l'été 2021 pour un début d'exploitation en décembre 2024.